

PROCES VERBAL N° 4 : CONSEIL MUNICIPAL du 31 JANVIER 2023 CONDEZAYGUES.

Conseillers présents : D Casini, A Combe , M Fauquet, C Fauverte, B Leveur, M Maiouf, D Allaoua, C Dauriac, Luc Detrain, JL Durou, E Grasset, C Laporte et V Bonnifon.

Procurations : M Lopes à B Leveur.

Conseillères absentes excusées : M. Lopes et C Méleiro.

Secrétaire de séance : V Bonnifon.

Début de séance : 20 h 21.

Présence de Mme Stéphanie Tersou, secrétaire de Mairie et de Mlle Salomé Rech, étudiante, en stage à la Mairie.

- VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Novembre 2022 à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

- ADM 47 : MOTION ZERO ARTIFICIALISATION NETTE :

Lecture réalisée par M. Le Maire.

Son but est d'économiser les terres agricoles de façon concertée et cohérente, adaptée, « territorialisée et différenciée » et non en appliquant la règle uniforme rigide de 50% de réduction appliquée à chaque territoire.

Les communes ont besoin d'une certaine marge pour pouvoir agir et pouvoir proposer des surfaces constructibles.

Suite aux débats, un avis favorable sur la motion a été émis à la majorité des conseillers présents et représentés.

- 0 vote contre,

- 7 votes pour : Bernadette Leveur, Muriel Lopes (pouvoir B. Leveur), Marielle Fauquet, Christian Laporte, Éric Grasset, Jean-Luc Durou et Viviane Bonnifon.

- 7 abstentions : Aurore Combe, Malika Maiouf, Daniel Allaoua, Luc Detrain, Cyril Dauriac, Christelle Fauverte et Dominique Casini.

- SUCCESSION M. FONTAYNE : CESSION IMMOBILIERE :

Rappel : Suite aux dispositions testamentaires de M. Jacques FONTAYNE, la Commune est appelée à recueillir un sixième de sa succession.

Un acquéreur a fait une promesse d'achat pour la maison située au « 607 Résidence du Château » à CONDEZAYGUES, pour un montant global de 35 000 €.

(La maison n'a pas été habitée depuis au moins 40 ans et n'est pas du tout en état).

En tant que légataire, le Conseil Municipal doit donner son accord pour que cette vente puisse avoir lieu.

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présents et représentés

- **DEMANDE SUBVENTION FACIL : PARCOURS SANTE :**

Le Département de Lot-et-Garonne peut apporter un soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour des projets locaux dans le cadre du Fonds d'aide aux communes et intercommunalités lot-et-garonnaises (FACIL) pour un montant de 6 000€

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre du projet de création de parcours sport-santé.

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présents et représentés

- **ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires 2023 :

Désignation opération	Montant Budget 2023
18- Aménagement chemins ruraux	25 000,00 €
52- Mobilier	5 000,00 €
53- Matériel incendie	25 000,00 €
54- Matériel d'entretien	5 000 €
55- Bâtiments communaux	15 000 €
57- Nouveaux aménagements voirie	54 300,00 €
58- Extension réseaux	5 000,00 €
59- Espace jeunesse	0,00 €
60- Véhicules	10 000,00 €
61- Parcours sport-santé	70 000,00 €
62- Enfouissement des réseaux et éclairage public	18 700,00 €
63- Points d'apport volontaire	30 000,00 €
64- Columbarium N°3	10 000,00 €
Virement de crédit nécessaire	105 701 €

- **VOTE DES SUBVENTIONS 2023** :

Les subventions versées en 2022 ont été renouvelées avec quelques modifications et débats.

- Augmentation de la subvention pour la GEM (Source du Lien) 150 € (100€ avant)

A noter 3 abstentions : Aurore Combe, Christelle Fauverte et Cyril Dauriac.

- Augmentation de la subvention « L'outil en Main » 150 € (100€ avant) à l'unanimité
 - Maintien de la subvention pour « SOS Sur-Endettement » à 60 € 1
- avec 1 vote contre : Aurore Combe et 2 abstentions : Bernadette Leveur et Luc Detrain.

Le nouveau tableau des subventions est le suivant :

Dénomination	Montant
AFSEP	50,00 €
Association Agglomération FUMEL-BURGHAUSEN	220.00 €
Association Agglomération FUMEL-VEGA BAJA	220.00 €
ALLIANCE	120,00 €
ANACR Fumel/Libos	70,00 €
CASALS REDOUNS	200,00 €
CLUB ARC EN CIEL	200,00 €
COLLECTIF DEFENSE SNCF	150,00 €
COMITE ANCIEN COMBATTANTS	70,00 €
CULTURE ET LOISIRS	200,00 €
DECOUVERTE	200,00 €
DONNEURS DE SANG	120,00 €
FNACA	70.00 €
FRANCE ADOT 47	60,00 €
GEM La Sauce du Lien	150.00€
LES RESTAURANTS DU CŒUR	200,00 €
MAISON DES FEMMES	200.00 €
OUTILS EN MAIN DU FUMÉLOIS	150.00€
PECHE ET PISCICULTURE	100,00 €
PETANQUE Condezaygues	200,00 €
RADIO 4	50.00
SECOURS POPULAIRE	200.00 €
SOS SURENDETTEMENT	60,00 €
STE AMICALE DE CHASSE	200,00 €

- **FESTIVAL DES ARTS DE RUE** :

Monsieur le Maire propose d'organiser un festival « art de rue » dans le Bourg.

Il s'agirait de spectacles tout public.

Trois compagnies professionnelles se produiraient ce jour-là pour un cachet total de 1 947€.

Il est proposé que ce festival se tienne le lendemain de la fête de la musique en fin d'après-midi de 15h/16h à 20h car les chapiteaux et la scène seraient déjà montés.

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présents et représentés

- **FIXATION DUREE AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES :**

L'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités. Or, la Commune a financé des travaux de rénovation de l'éclairage public en 2022 pour un montant de 1 205.21€ effectués par le Syndicat Territoire Energie 47.

Monsieur le Maire propose de fixer à un an la durée d'amortissement de cette subvention d'équipement versée à un organisme public.

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présents et représentés

- **TE 47 : DEVIS RENOVATION LEDS ECLAIRAGE PUBLIC :**

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, une étude a été demandée auprès du Syndicat Territoire Energie 47 concernant la rénovation de l'éclairage public afin de faire des économies d'énergie.

TE 47 propose un devis s'élevant à 35 282 € HT pour passer tout l'éclairage public en leds, installer des horloges astronomiques ou les remplacer.

Le reste à charge pour la Commune s'élèverait à 19 308, 38 € HT.

Cette somme serait amortie en 1 an et demi si coupures la nuit (8h) et en 4 ans sans coupure.

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présents et représentés

Concernant l'extinction de l'éclairage public, il ne faut pas oublier qu'il a été mis en place dans certains secteurs pour plus de sécurité.

Il est proposé :

- Une extinction sur les secteurs résidentiels comme la Résidence du Château, Cipières et le lotissement Casals Redouns,
- Un maintien avec réduction de puissance sur les autres secteurs : le Bourg, ZA Lalandette, barrière SNCF et Poutéou.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Chemin de Conil : Parcelle 702.**

Demande des propriétaires de soit le déplacer, soit de le racheter car une construction est réalisée en partie sur ce chemin.

Modification mais pas suppression du chemin.

Procédure simplifiée acceptée par le conseil municipal.

- **Fête de la Musique : 16 Juin 2023.**

Il faut encore travailler afin de trouver les groupes pour cette nouvelle édition.

Rose Béton a eu beaucoup de succès, reviendrait-il ?

Les Brigadiers souhaiteraient revenir (à 4 et non à 2 comme l'an dernier).

Nous devons toutefois varier notre programme.

- Boîte à Livres : réalisée par les employés municipaux.

Celle-ci sera placée à côté du City Stade et sera destinée aux enfants et aux jeunes.

- Convention avec la SAUR pour le contrôle des bornes incendies :

Notre convention d'entretien des poteaux incendie avec la SAUR est arrivée à terme.

La nouvelle convention propose une augmentation de 10 € par bornes.

C Laporte doit se renseigner et faire passer le nom d'autres entreprises susceptibles de réaliser le même entretien.

- Proposition d'une plaque au nom de Jean-Claude Bouzerand :

M. Luc DETRAIN propose qu'un bâtiment porte le nom de Jean-Claude BOUZERAND afin de lui rendre hommage.

Une réflexion doit être engagée. Peut-être s'agirait-il du point lecture.

M. Fontayne pourrait lui aussi être honoré en nommant l'espace jeunesse à son nom.

Fin de séance : 22h32.

Le Maire,
M. Éric GRASSET

La secrétaire de séance,
Mme Viviane BONNIFON